



Campagne citoyenne pour que l'eau de la Métropole de Lyon reste un bien public, pas une simple marchandise

Les habitants de la Métropole de Lyon s'engagent pour que chaque euro payé par les usagers contribue à préserver et économiser cette précieuse ressource qu'est l'eau, éviter sa pollution, préserver les eaux souterraines et les cours d'eau.

Pour une gestion de l'eau de la Métropole de Lyon citoyenne et publique

« L'eau paie l'eau » : le prix de l'eau doit revenir à l'eau

La multinationale privée Véolia qui gère à ce jour l'eau potable, assure à ses actionnaires des bénéfices substantiels. Ce qui représente un coût, une charge inutile pour les usagers.

Or, chaque euro prélevé qui va vers d'autres destinations, est un euro de moins pour baisser le prix de l'eau, préserver la ressource, les cours d'eau, la biodiversité et l'environnement.

La rémunération des actionnaires, la sous-traitance, les dépenses de Marketing, les intérêts des emprunts effectués auprès de Veolia (!) alourdissent les coûts mis à la charge des usagers.

La rémunération des actionnaires payée par l'utilisateur

Quelques repères :

- Prix de l'eau facturée à l'utilisateur (au 1/01/2019) : 3,13 € TTC soit 1,82 € pour l'eau potable (incluant une part fixe d'abonnement de 0,34 € + une part suivant consommation) et 1,31 € pour l'assainissement – pour une consommation moyenne de 120 m³/an.
- Recettes d'exploitation pour l'eau potable (2017) : 105,4 M€ provenant des usagers.
- La rémunération des actionnaires, la sous-traitance, les dépenses de Marketing, les intérêts des emprunts effectués auprès de Veolia (!) alourdissent les coûts mis à la charge des usagers.
- La bataille engagée en 2012 -2014 pour le retour en régie publique a obligé la collectivité à faire baisser les dividendes scandaleux qui avaient pu durer 30 ans lors du précédent contrat. Aujourd'hui il faut aller plus loin.

Régie publique pour économiser la ressource, améliorer l'entretien et la recherche de fuites

Quelques repères :

- Production d'eau potable : 90 Millions de m³, en distribution en 2017, dont 75 M m³ consommés (en baisse constante depuis les années 2000 où les 100 M m³ étaient dépassés). L'eau provient pour plus de 88% de la nappe de Crépieux-Charmy.
- Abonnés : 362 374 abonnés (contre moins de 300 000 en 2005) pour 1 324 000 hab.
- Réseau : 4 057 km de canalisation d'eau potable ; Taux de renouvellement du réseau : 0,65% par an (2017), en hausse mais suppose encore 178 ans pour un renouvellement total !
- Rendement (pourcentage d'eau consommée par rapport à l'eau produite) = indicateur important des pertes dans le réseau : 84% (2017) ; en amélioration mais encore inférieur au 85% mis en objectif. Il se perd 9,91 m³ d'eau par km de canalisation/jour.

Le retour en Régie Publique de l'eau potable de la Métropole de Lyon permettrait de redistribuer des Millions d'€ pour les usagers, la préservation de la ressource, la diminution des fuites et la protection de l'environnement.

Un Bien Commun, géré par la Métropole de la source au robinet

Il y a actuellement une incohérence entre la délégation au privé pour la production et distribution de l'eau potable, alors que l'assainissement est géré en régie et que la politique environnementale pour l'eau est gérée directement par la Métropole :

Assainissement des eaux usées

- Assainissement en régie publique
- Agents publics de la Métropole
- Tarifs parmi les moins chers (en moyenne 1,31€/m³ facturé à l'utilisateur, sans part abonnement)

Eau potable

- Délégation à Veolia au travers de sa filiale Eau Grand Lyon
- Rémunération des actionnaires
- Le prix a baissé en début de contrat, mais les gros consommateurs paient proportionnellement moins que l'utilisateur lambda

Politiques environnementales de l'eau

- La Métropole gère les espaces naturels et agricoles, les trames vertes et bleues
- Un plan climat doit intégrer la question de la ressource en eau, celle de la qualité de l'eau.

Des agents métropolitains contrôlent le délégataire Véolia. La Métropole reste propriétaire des équipements, et reste responsable de ce service. Ces agents seraient plus utiles s'ils géraient en direct, et en lien avec les agents métropolitains qui s'occupent de l'assainissement et de l'environnement, de la biodiversité.

Pour permettre une véritable cohérence, une complémentarité dans la gestion de cette ressource vitale, la Métropole devra mettre en œuvre **un service public de production, distribution, assainissement de l'eau potable et gestion de l'eau dans l'environnement, pour la biodiversité et face au changement climatique.**

Pour un Service Public Métropolitain de l'Eau qui réunisse en une seule régie :

- la production, la distribution de l'eau potable,
- l'assainissement,
- et la gestion environnementale des eaux et de la biodiversité, en lien avec les services de l'Etat.

Ce que permettra le retour en régie de la production et de la distribution :

- Réinvestissement des bénéfices dans l'entretien du réseau, la recherche des fuites, la qualité de la ressource
- Tarifs progressifs des petits aux gros consommateurs
- Premiers m³ gratuits
- Participation des citoyens, des associations à la gestion

Les autres politiques partagées au sein de la Métropole :

- Champs captant en agriculture bio
- Contrôle, gestion des pollutions
- Suivi des aléas (sécheresses...)
- Education à l'eau, à l'environnement, la biodiversité
- Campagnes d'économies d'eau...

Service environnement, climat :

- Espaces naturels agricoles
- Trames vertes et bleues
- Plan climat spécifique au niveau de l'eau



Garder la proximité avec les usagers et avoir un contrôle transparent de la gestion du cycle de l'eau et de la biodiversité par les habitants

La Régie Publique est la seule forme qui peut permettre à ce jour d'avoir autour de la table : des citoyens, des élus, des associations, selon une forme à définir par un vote de la Métropole. La Métropole facilite la coordination des politiques publiques susceptibles de préserver la ressource, d'investir dans la défense de l'environnement et de la biodiversité.

Elle permet de créer et de faciliter l'exercice d'une pratique démocratique de la gestion de l'eau et d'éviter sa seule gestion par une technostructure.



La Métropole de Lyon a les compétences et les moyens de sa gestion publique et citoyenne

Le retour en Régie Publique de Paris, Montpellier ou Nice, mais aussi la gestion publique de l'assainissement de la Métropole de Lyon, ont démontré la compétitivité sociale et environnementale de la Régie Publique.

- o Le passage en régie n'occasionnera aucune perte d'emploi, au contraire. Cela doit s'appuyer sur un personnel formé, compétent sous statut, seul à même de réaliser les objectifs
- o Le passage en Régie Publique est indolore sur le patrimoine, car les infrastructures appartiennent à la collectivité.
- o Actuellement la Métropole emprunte à Véolia avec des durées d'amortissements courtes, liées à la durée du contrat de délégation. Le retour en régie publique permet l'étalement des investissements sur 40 ans à taux réduit (0 à 2% de taux d'intérêt pour les prêts bancaires avec la Caisse des dépôts et consignation notamment). Il permet également de renforcer les budgets consacrés à la protection de la ressource et des réseaux tout en maîtrisant le prix de l'eau.
- o La régie publique donnerait à la Métropole une meilleure maîtrise du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et des outils supplémentaires pour mettre en cohérence sa politique d'acquisitions foncières et de préservation des champs captant, installer des agriculteurs bio, mener une politique d'urbanisme compatible avec le maintien de la qualité de la ressource : cela coûtera moins cher en dépollution si les eaux sont déjà mieux contrôlées.

Garantir l'accès à l'eau pour les plus modestes

Le retour en régie publique permet d'instaurer une tarification progressive sur l'eau incluant la gratuité des quantités indispensables à une vie digne, tout en pénalisant les mésusages et les gaspillages.

Instaurer la gratuité d'accès aux premiers mètres cubes d'eau au domicile principal avec compteur gratuit, c'est permettre de fournir à tous les mètres cubes nécessaires à une vie digne. Et bien sûr, il faut faire appliquer l'interdiction des coupures d'eau et de réduction de débit au domicile principal.

***Il nous faut une Régie Publique où chaque centime investi reste à l'eau
Une régie publique qui concourt à la transition écologique
Une régie publique qui fait preuve de solidarité***

Nous demandons aux collectivités et aux élus de la Métropole de Lyon de mettre en chantier la procédure de retour en gestion publique et citoyenne de l'eau.



**Collectif
EAU BIEN COMMUN
LYON - METROPOLE**

c/o Maison des Passages, 44 rue St Georges 69005 LYON
eaubiencommunlyon@protonmail.com

*Parce que l'eau est un bien commun de l'humanité,
Nous défendons le droit universel d'accès à l'eau,
La préservation de la ressource,
Le partage juste de son usage,
La participation citoyenne pour une gestion
collective et non-marchande, garante de
l'intérêt général*



Le Collectif EAU BIEN COMMUN de la Métropole de Lyon est d'ores et déjà soutenu par :

ATTAC Rhône, Collectif Services Publics de la Croix-Rousse, Confédération Nationale du Logement Rhône (CNL), MNLE Rhône, Santé Environnement Rhône-Alpes Auvergne (SERA), Collectif des Péniches de Lyon, Union Départementale CGT, Lyon Citoyenne et Solidaire, Europe Ecologie Les Verts, Ensemble! 69, France Insoumise Métropole de Lyon, PCF Rhône,

plus d'info sur les enjeux de l'eau :

consultez le site de la COORDINATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES d'EAU BIEN COMMUN
www.eau-biencommun-aura.fr

